

**VILLE DE BOIS-GUILLAUME
LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 6 février 2025 à 19 heures à l'Hôtel de Ville, salle des Mariages, par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2025, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

Délibération n° 2025_001 examinée le 6 février 2025 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – PERSONNEL – AVANTAGE EN NATURE – VEHICULE DE FONCTION – DGS – AUTORISATION : Approuvée par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, L.ANSELMO et MJ.LEROUX-SOSTÈNES).

Délibération n° 2025_002 examinée le 6 février 2025 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – PERSONNEL – RECRUTEMENT CONTRACTUEL AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – APPROBATION : Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025_003 examinée le 6 février 2025 – ADMINISTRATION DU PERSONNEL – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION 76 POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – APPROBATION : Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025_004 examinée le 6 février 2025 – URBANISME – ACTION FONCIERE – EXTENSION PERIMETRE « RUE DE LA REPUBLIQUE/ROUTE DE NEUFCHATEL » – PARCELLES AP 482 ET 485 – CONVENTION D'INTERVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE – AUTORISATION DE SIGNATURE : Approuvée par 26 voix pour et 7 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, L.ANSELMO, MJ.LEROUX-SOSTÈNES, P.COUVREUR et I.SAINT BONNET).

Délibération n° 2025_005 examinée le 6 février 2025 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – POLICE MUNICIPALE – REGLEMENT DES MARCHES HEBDOMADAIRES D'APPROVISIONNEMENT – APPROBATION : Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025_006 examinée le 6 février 2025 – SPORT – CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL VILLE ACTIVE ET SPORTIVE 2025 – 2028 – INFORMATION ET AUTORISATION : Approuvée par 31 voix pour et 2 abstentions (P.COUVREUR et I.SAINT BONNET).

Délibération n° 2025_007 examinée le 6 février 2025 – CULTURE – CONVENTION MECENAT AVEC JCDECAUX DANS LE CADRE DE JAZZ IN MARS – AUTORISATION DE SIGNATURE : Approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



Théo PEREZ

Maire

~~_____~~